

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY
Compte-rendu de la réunion du mercredi 2 avril 2024 à 19h30

Absents excusés : Christine Perrin (pouvoir à Charles Berthollet)
: Éric Roy, Antonin Fourreaux
Secrétaire de séance : Hervé Constans

1. Compte rendu du Conseil du 21 février 2024.

Après lecture, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil.

2. Informations générales

- Le tribunal judiciaire rappelle les compétences du Conciliateur de justice
- Elections européennes le 9 juin 2024 bureaux de vote ouverts de 8h00 à 18h00
- Résultats du contrôle de la qualité de l'eau par l'ARS : conforme
- La 3CVT informe sur le fonctionnement des transports à la demande « LUCY » pour les personnes de plus de 65 ans se rendant à un rendez-vous médical
- Travaux en cours route de Montigny, pour la réalisation de la 1^{ère} tranche du cheminement piétonnier

Le département communique :

- Les règles d'affichage sur les routes départementales
- La répartition des responsabilités département/commune concernant la signalisation sur les routes départementales

Le SDEY communique :

- La mise à jour des subventions concernant l'éclairage public
- Sa compétence en optimisation énergétiques des bâtiments

3. Délibérations

a) Comptes 2023

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs proposés par la commission finances (le Maire ne participe pas à ce vote).

Section fonctionnement :		Résultat d'ensemble : 72 511 €
Dépenses : 210 553 €	Résultat : 63 741 €	
Recettes : 274 294 €		
Section investissements		
Dépenses : 72 808 €	Résultat : 8 770 €	
Recettes : 81 578 €		

b) Vote des taxes locales.

Les taxes foncières (TF) sont constituées de 2 éléments : TF sur le bâti et TF sur le non bâti, le maire propose le maintien des taux actuels :

TF bâti : 33.45%
TF non bâti : 43.55%
Taux taxe d'habitation : 8.54%

La taxe d'habitation est reconduite pour les résidences secondaires.

Le Conseil adopte le maintien des taux à l'unanimité.

c) Vote du budget 2024

Voir résumé synthétique joint ; adopté à l'unanimité

Pascal Pellé fait remarquer qu'une augmentation des taxes de 2% depuis 5 ans aurait permis la création du city stade.

Fin de la séance à 21h00

Le Maire

